

COPIE DE RÉSOLUTION

Séance ordinaire des membres du conseil tenue en présentiel à la salle Louis-Philippe-Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent à Sainte-Luce (secteur Luceville), le mercredi 14 juillet 2021 à 20h01, à laquelle sont présents :

Les conseillers, monsieur Gaston Rioux, madame Karine Ayotte et madame Micheline Barriault sont présents dans la salle, tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Roch Vézina qui est aussi présent dans la salle.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphane Forest et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nancy Bérubé, sont également présents dans la salle.

Certifiée copie conforme de la résolution 2021-07-231

Résolution d'appui - Pénurie de service de garde

CONSIDÉRANT QUE le Québec vit actuellement une pénurie de service de garde;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de places en service de garde subventionnées (centre de la petite enfance) et garderie en milieu familial sur le territoire de la municipalité est insuffisant pour répondre à la demande;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation sommaire établit que 8 familles regroupant une douzaine d'enfants sont à la recherche d'un service de garde et que d'autres familles pourraient se joindre audit groupe de notre communauté et des municipalités voisines;

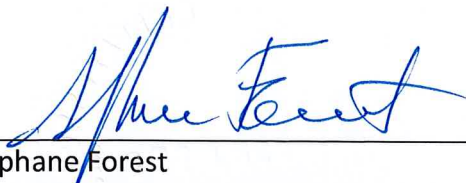
CONSIDÉRANT QUE le CPE Les pinsons a eu en 2013 un projet d'agrandissement pour 21 places additionnelles mais qu'il a malheureusement été abandonné;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la municipalité pourrait permettre la mobilisation des parents pour la mise sur pied d'un nouveau CPE ou pour la reprise d'une réflexion d'agrandissement du CPE Les Pinsons;

CONSIDÉRANT QU'entretemps, la municipalité possède à l'ancienne église de Luceville, au sous-sol, des locaux rénovés qui pourraient être utilisés comme service de garde temporaire sous réserve du respect des critères exigés par le ministère de la Famille et de la création d'un organisme à but non lucratif qui mettrait en place ledit service de garde temporaire;

Il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu que :

- Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- D'appuyer l'initiative du groupe de parents pour mettre en place sur le territoire de la municipalité, un service de garde temporaire dans l'attente de la réalisation d'un service de garde subventionné;
- De permettre, suivant une entente de location gratuite, à intervenir avec un organisme à but non lucratif à être créé ou avec le CPE Les Pinsons, l'utilisation de certains locaux au sous-sol de l'ancienne église de Luceville, y compris la cuisine, sous réserve de la conformité desdits locaux aux exigences du ministère de la Famille;
- Il est entendu à la présente résolution que la municipalité n'est pas disposée à investir des deniers publics dans le projet puisqu'elle n'a pas compétence en la matière mais qu'elle soutiendra par son administration, le groupe de parents.



Stéphane Forest
Directeur général et secrétaire-trésorier
15 juillet 2021